

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 35**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée à l'association Relais Enfants Parents PACA - exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413312731**

## **PRESENTATION**

Créée en 1991 à Marseille, l'association Relais Enfants Parents PACA dont le siège est situé 53 rue Denis Magdelon 13009 Marseille, a pour but de développer, maintenir et aider à rétablir, par tous les moyens appropriés, la relation de l'enfant avec son parent détenu. Elle a mis en place et aménagé, avec l'accord des services pénitentiaires, un lieu spécifique dans le centre pénitentiaire des Baumettes pour les visites des enfants auprès de leurs parents incarcérés.

Une convention lie depuis 1999 l'association avec le Département.

Selon le rapport d'activité 2014, le REP PACA a pris en compte 640 personnes, soit 164 parents détenus, 319 enfants mineurs ayant au moins un parent incarcéré et 157 adultes référents des enfants mineurs concernés à l'extérieur.

Un nombre conséquent de ces enfants (85) relève directement de la compétence du Département. Au total, ce sont 1 555 visites qui ont été accompagnées par l'association.

## **DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-000129)**

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant total de 218 368€ et sollicite une participation financière de 38 000 € pour mener à bien son activité en 2016.

Les autres financements attendus sont :

- Département ASIU / 19 500 €
- CUCS : 20 000 €
- Région : 25 000 €
- Ville : 10 000 €
- Etat : 43 928 €
- Fondations privées : 25 500 €
- CAF : 22 000 €
- Autres : 3 940 €

Je vous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2016 à même hauteur qu'en 2015, soit 35 000€ qui feront l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 35 000€, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65 - 51 - 6574	35 000€

## CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir

- fixer à 35 000€ le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Relais Enfants-Parents PACA au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention-type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL